

## Obtenir un extrait de naissance

Comme son nom l'indique, l'extrait d'acte de naissance est un document officiel qui confirme la naissance d'une personne. Vous pouvez en demander pour effectuer une demande de naturalisation, de certificat de nationalité, de carte nationale d'identité, d'un divorce, d'une inscription au registre de commerce ou d'un versement de pension de réversion. Alors, comment faire pour obtenir un extrait d'acte de naissance ?

### Effectuer une demande en ligne

Avec l'évolution de la technologie, vous pouvez aujourd'hui [obtenir un extrait d'acte de naissance](#) en faisant une demande sur le site du Service Public. Ce dernier vous donnera tous les détails en ce qui concerne les démarches relatives à l'obtention d'un tel document. Il existe également d'autres sites spécialisés pouvant vous aider à avoir en votre possession un extrait d'acte de naissance. Vous pouvez en obtenir sans pour autant avoir besoin d'une justification de votre demande. Parmi les informations notifiées sur ce document figurent votre nom de famille, votre prénom et votre date de naissance. Que vous soyez majeur ou émancipé, vous pouvez obtenir un extrait d'acte de naissance avec ou sans filiation. Le conjoint, les ascendants, les descendants, le représentant légal, ainsi que certains professionnels comme l'avocat peuvent aussi demander ce document pour une tierce personne. Vous pouvez également vous rendre directement à la mairie pour faire une demande d'extrait d'acte de naissance.

### Qu'en est-il du délai d'obtention ?

Si vous faites une demande sur place, c'est-à-dire auprès de la mairie, vous pouvez obtenir un **extrait d'acte de naissance** immédiatement. Si vous optez pour une demande en ligne, le document vous sera envoyé directement à votre domicile dans un délai de deux jours environ. Mais tout dépend généralement du traitement par les services de la mairie. Un extrait d'acte de naissance est valable pendant trois mois.